



Paris Logement

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Pour le versement de l'aide :

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur (original)

Relevé d'identité bancaire du bailleur (original)

Selon votre situation :

Jugement de divorce ou de séparation de corps

Notification d'attribution de bourse attribuée sur critères sociaux de l'année en cours pour les étudiants

Dernière quittance de loyer à votre nom

Document justifiant des charges liées à l'utilisation d'un parking

Vos ressources :

Justificatifs récents de toutes vos ressources et celles de votre conjoint le cas échéant

Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour toute personne vivant au foyer

Justificatif récent de versement ou de non versement de l'allocation logement (AL) par la CAF ou l'employeur

Justificatifs récents de toutes vos ressources (imposables ou non imposables) et le cas échéant celles de votre conjoint, partenaire ou concubin en cas de mariage, PACS ou situation de vie maritale : pension(s), rente(s), salaire(s), indemnités journal

En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et autres...